



*J. B. Allard, avocat
Directeur, Affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3785
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : jballard@gazmet.com*

Montréal, le 30 août 2002

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: R-3463-2001 / R-3484-2002
Prix du transport
Nos dossiers : 312-00122 et 312-00157**

Chère consœur,

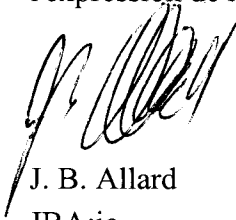
Vous trouverez ci-joint copie de l'ordonnance TG-4-2002 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited à compter du 1^{er} septembre 2002.

Conséquemment, le prix du service de transport du distributeur SCGM doit être ajusté pour refléter le coût réel de l'acquisition et ce, conformément à ce que prévu à la clause 2.1 du tarif de transport (page 15 du texte des *Tarifs* au 1^{er} octobre 2001). Vous trouverez également ci-joint une page 15 de ce texte des *Tarifs* où les taux prévus à la clause 2.1 ont été modifiés en conséquence de l'ordonnance de l'Office national de l'énergie.

Tout comme pour le mécanisme d'ajustement du tarif de fourniture de gaz, tout commentaire sur la présente modification devra nous parvenir au plus tard mardi le 3 septembre 2002, à 15h00, et ce, afin de permettre la facturation appropriée en temps opportun. Nous comprenons le court délai mais cette décision de l'Office national de l'énergie nous est parvenue qu'hier en après-midi.

Enfin, nous désirons annoncer à la Régie que nous déposerons des pièces amendées pour tenir compte de ces nouveaux tarifs de TCPL au cours de la prochaine semaine et ce, dans le cadre du dossier tarifaire 2003 (R-3484-2002). Ce dossier étant en délibéré, nous transmettons copie de la présente lettre aux procureurs de tous les intervenants tant des dossiers R-3463-2001 que R-3484-2002.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



J. B. Allard

JBA:jc

p.j.

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants de R-3463-2001 et R-3484-2002**

M^c Éric Couture, GRAME-UDD
M^c Ève-Lyne Fecteau, ROÉÉ
M. Phi P. Dang, TQM
M^c F. Jean Morel, HQ
M^c Éric McDevitt David, OC
M^c Nicolas Plourde, ACIG
M^c Guy Sarault, ACIG
M^c Yanik Sevigny, ARC/FACEF
M^c Hélène Sicard, ARC/FACEF
M^c Michel Davis, CERQ
M^c Pierre Tourigny, RNCREQ
M^c Dominique Neuman, STOP/S.É.
M^c André Turmel, FCEI/ACAGNEQ
Mme Lucie Vandal-Parent, Gazifère
M^c Louise Tremblay, Gazifère